



AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE L'ARVE

PROJET : Régularisation de la digue du camping du Foron, en rive gauche du Foron de Taninges, en système d'endiguement (commune de Taninges)

DATE : 30 janvier 2020

VERSION : Définitive du 30 janvier 2020

1- Contexte de la demande d'avis de la CLE

Le projet s'inscrit dans la procédure d'autorisation environnementale portant régularisation en système d'endiguement d'un ouvrage précédemment autorisé, sans travaux, conformément aux dispositions du R-562-14 II et du R-181-45 du code de l'environnement.

L'avis de la CLE est sollicité par courrier de la DDT en date du 20 décembre 2019, conformément à l'article R 181-22 du code de l'environnement (délai de réponse 45 jours, soit une date limite au 2 février 2020).

L'avis a été formulé par le bureau de la CLE, conformément à l'article 7 des règles de fonctionnement de la CLE modifiés par délibération du 29 septembre 2016.

2- Description sommaire du projet :

Demandeur : SM3A (dans le cadre de sa compétence GEMAPI)

Commune concernée : Taninges

Contexte de la demande de régularisation : En tant que gestionnaire de digue classée en Système d'Endiguement (SE) et autorité compétente GEMAPI, le SM3A est identifié pour procéder à la mise en conformité réglementaire du système d'endiguement « Camping du Foron de Taninges ». Cet ouvrage a été autorisé en 2006 par arrêté préfectoral et relevait jusque-là de la gestion communale.

La zone du projet est située sur la commune de Taninges, sur le Foron, en amont de la confluence avec le Giffre.

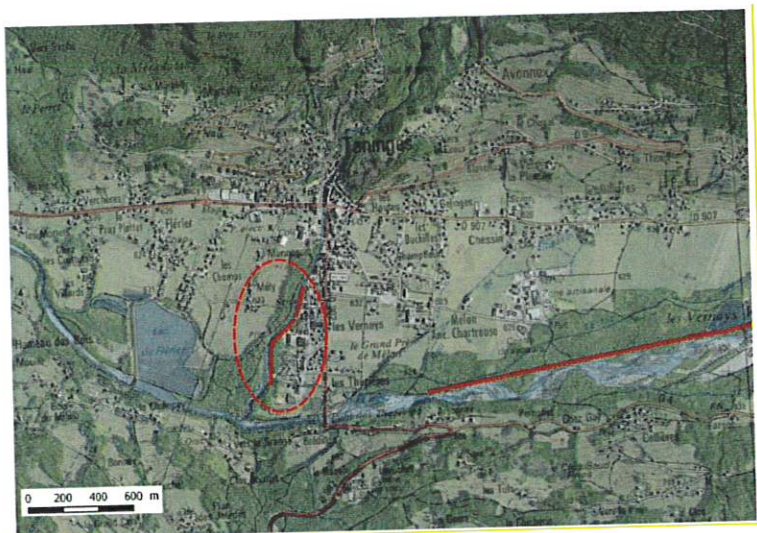


Figure 1 : Localisation du système d'endiguement

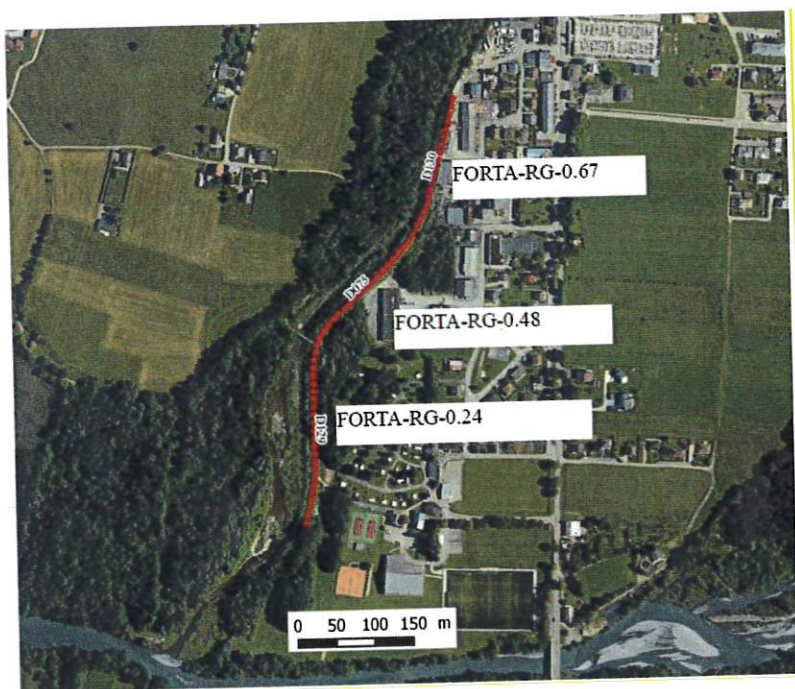


Figure 2 : Implantation du système d'endiguement

Caractéristiques de l'ouvrage : Le système d'endiguement du camping du Foron de Taninges a été construit dans les années 70-80 avec un objectif de protection à Q100. Construit en rive gauche, sa longueur cumulée est de 612 m.

Au sens de l'article R.562-13 créé par le décret du 12 mai 2015, le système d'endiguement correspond à un système de classe C (population protégée entre 30 et 3000 personnes). Les enjeux protégés sont les suivants :

- la zone artisanale ;
- la zone d'habitation de Verney ;

- le camping Foron de Taninges ;
- les installations sportives de Taninges.

Les modélisations hydrauliques mettent en évidence une cote de sureté (risque de rupture au-delà), confondue avec la cote de protection (risque d'inondation au-delà), égale à la cote de la crue centennale sur tout le linéaire du système d'endiguement. La dernière étude de danger, réalisée en 2016, fait état du bon état des 3 tronçons de digue. Le niveau de protection retenu, sur lequel s'engage le gestionnaire est Q100.

Objectif du projet : Le projet consiste à régulariser le statut de la digue et n'entraîne pas de travaux compte tenu du bon état de l'ouvrage. La régularisation de la digue entraîne une série d'obligations réglementaires en termes de surveillance et de suivi pour le gestionnaire et d'intégration de l'ouvrage dans l'élaboration de son plan communal de sauvegarde pour la commune.

3- Analyse du projet au regard des dispositions du PAGD et du règlement du SAGE

Compte tenu de sa finalité d'amélioration de la gestion des ouvrages de protection contre les inondations, le projet contribue à la mise en œuvre des dispositions du SAGE RISQ-7 « Protéger les personnes et les biens existants au travers de nouveaux aménagements de protection » et RISQ-9 « Entretien et améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques existants ».

4- Conclusion : Avis de la CLE

La CLE émet un avis favorable à la régularisation de la digue du camping du Foron en rive gauche du Foron de Taninges en système d'endiguement (commune de Taninges). Ce projet participe à la mise en œuvre du volet risque du SAGE au titre de la protection des personnes et des biens, et à l'entretien des ouvrages de protection sur la commune de Taninges.

Le Président de la CLE

Martial SADDIER



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Tél. : 04 50 25 60 14 - Fax : 04 50 25 67 30 - sm3a@riviere-arve

